



AVIS A LA BATELLERIE

Relatif à l'organisation de la navigation sur la rivière Baïse gersoise pour la période du 1er avril au 31 octobre 2026.

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000 portant Règlement Particulier de Police de Navigation sur la rivière Baïse, du port de VALENCE SUR BAÏSE au port de CONDOM et du port de CONDOM jusqu'à la limite nord du département du Gers.

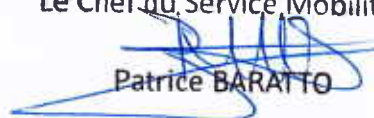
VU l'avis à la batellerie en date du 31 mars 2026 fixant les conditions de la navigation sur la rivière Baïse Gersoise entre le port de VALENCE-SUR-BAÏSE et la limite nord du département du Gers, en direction du Lot & Garonne, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

ARTICLE UNIQUE

La rivière Baïse navigable gersoise est réouverte dans sa totalité du linéaire à toute navigation, soit du port de Valence sur Baïse jusqu'à la limite nord du Département du Gers (en direction du Lot et Garonne) et ce, **à compter de ce jour (16h00).**

Fait le 07/09/2026 À Auch

Le Président,
Par délégation,
Le Chef du Service Mobilités


Patrice BARATTO